



ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

Attestation n° 12.072 B

Date de fin de validité : 15/09/2020

Décernée à Monsieur Bruno PELLISSIER

Fait à Saint-Marcel

Le 15/09/2016

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des comptes-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Thibault Gousset
Directeur formation

